

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Collecte en apport volontaire, stockage et rechargement du papier et du verre - Avenant de transfert au marché M17-22EU

L'ancienne Communauté de Communes du Lencloîtres disposait avec la société Val Vert Tri d'un marché de collecte en apport volontaire, stockage et rechargement du papier et du verre dans les camions de repreneurs en vue de sa valorisation.

Au 1er janvier 2017, Val Vert Tri a transféré toutes ses activités à la société SUEZ RV Sud Ouest. La raison sociale, le K-bis, le RIB, le numéro SIRET ainsi que le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise ont été modifiés. De plus, la Communauté de Communes du Lencloîtres a été dissoute et ses communes membres font dorénavant partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Pour continuer la réalisation des prestations, il est proposé de signer un avenant de transfert au marché numéroté M17-22EU subsistant l'entreprise SUEZ RV Sud Ouest à la société Val Vert Tri.

* * * * *

VU l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales relatif au service public de collecte et traitement des déchets ;

VU la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de bénéficier de la collecte des bornes verres et papier sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Lencloîtres,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de signer l'avenant n°1 du marché M17-22EU concernant la collecte en apport volontaire, stockage et rechargement du papier et du verre dans les camions de repreneur en vue de leur valorisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°18

page 2/2

- d'inscrire les dépenses correspondantes sur les comptes :
812.39 / 611 / 3460 et 812.40 / 611 / 3460

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

